



**PROJET PEDAGOGIQUE ET DE FONCTIONNEMENT**

**SERVICE PERISCOLAIRE L'ILE AUX ENFANTS**

**ET**

**ACCUEIL DU MERCREDI**

**ANNEE 2023/2024**

**COMMUNE DE STE ANNE SUR GERVONDE**

**Organisateur** : Commune de Ste Anne sur Gervonde

**Nom des correspondants** : Monsieur Pascal Compigne Maire de la commune Madame Marie Line Lebegue responsable de la commission scolaire

**Adresse** : 1 place de la Liberté 38440 SAINTE ANNE SUR GERVONDE

**Tél** : 04.74.58.36.33 Fax : 04.74.53.94.51

**Mail** : [mairie@steannemairie.fr](mailto:mairie@steannemairie.fr)

**Directrice du périscolaire et accueil du mercredi** : Nadia Ouadda

**Mail** : [periscolaire@steannemairie.fr](mailto:periscolaire@steannemairie.fr)

**Tel** : 06.74.03.90.11



***SE CONNAÎTRE,  
C'EST  
S'EXPLORER.***

## Table des matières

1) Présentation de la collectivité territoriale.....	4
2) Valeurs et objectifs du projet d'école .....	5
3) Valeurs et objectifs du PEDT .....	5
4) Objectifs et orientations pédagogique de la directrice et de l'équipe d'animation .....	9
5) Notre projet en lien avec les partenariats .....	10
6) Le rythme de la journée en périscolaire .....	11
7) L'équipe périscolaire.....	11
8) L'accueil du mercredi .....	12
9) L'équipe accueil du mercredi .....	13
10) Le rythme de la journée du mercredi.....	13
11) Rôle du directeur .....	14
12) Rôle de l'animateur .....	14
13) Les différents moments de la journée.....	15
14) Bilans et évaluations.....	19
15) Les réunions .....	19
16) L'aménagement de l'espace.....	20
17) Numéros utiles et numéros d'urgences.....	20
18) Les sorties .....	21
19) ANNEXE 1 .....	22
20) ANNEXE 2 .....	24



## **PREAMBULE**

Les temps périscolaires et les temps extrascolaires sont des moments où les enfants apprennent à grandir et à vivre ensemble : ils découvrent, construisent, expérimentent, discutent, proposent, font des choix. Ils s’amusent en toute sécurité.

Pour cela, des activités de loisirs diversifiées, respectueuses des rythmes biologiques et des tranches d’âges sont proposées aux enfants.

**Mode d’inscription aux activités proposées** : (voir le règlement)

## **Communication avec les familles**

Les parents sont informés du projet pédagogique via le logiciel « Eticket », ils peuvent également le consulter.

Une réunion d’information concernant le fonctionnement a lieu en début d’année scolaire.

Les parents sont avertis des différentes activités proposées par (mail, affichages, réunions) leurs idées et leur savoir-faire sont les bienvenus.

Les photos des enfants lors des temps périscolaires sont affichées à l’entrée de l’accueil périscolaire à chaque période.

## **6 thèmes sont proposés et affichés à chaque période**

Rentrée de septembre aux vacances de la Toussaint

Rentrée des vacances de la Toussaint aux vacances de Noël

Janvier aux vacances d'hiver

Rentrée des vacances d'hiver aux vacances de printemps

Rentrée des vacances de printemps au dernier jour de l'année scolaire

## **1) Présentation de la collectivité territoriale**

### **Contexte :**

La commune de Sainte Anne sur Gervonde, est une petite commune d'environ 700 habitants du Nord Isère situé entre Saint Jean de Bournay et Bourgoin-Jallieu. Ses habitants, les Trablinots et Trablinottes sont très attachés à l'école du village.

A son ouverture, l'école comptait une classe unique allant de la petite section de maternelle au CM2 pour une dizaine d'enfants.

Aujourd'hui, il existe 4 classes au sein de l'école avec 89 enfants au total dont 28 enfants de moins de 6 ans et 61 de plus de 6 ans.

Les enfants profitent également d'un temps périscolaire le matin, le midi et le soir. Actuellement c'est la salle des fêtes de la commune qui permet cet accueil. La nouvelle municipalité<sup>1</sup> espère pouvoir ouvrir à la rentrée 2023/2024 des bâtiments permettant l'agrandissement de l'école avec une 4ème classe en remplacement d'un Algéco qui est là depuis 18 ans. Mais aussi une cantine avec cuisine, une salle d'évolution et un espace périscolaire. La cour sera complètement réaménagée, offrant aux enfants du confort, de la modernité et un espace pour la pratique du sport. Ainsi, ils pourront rester principalement dans l'enceinte de l'école et auront des bâtiments adaptés. Le bâtiment existant a également été rénové en modernisant 2 salles de classe et les bureaux administratif.

La richesse de notre campagne permet également aux animateurs de proposer des activités en extérieur autour de la nature et du sport.

Notre collectivité a choisi de s'engager dans la dynamique du plan « mercredi » depuis la rentrée de septembre 2021. Cette action nous permet de développer de nouveaux projets d'animation en complémentarité avec le temps scolaire, ceci afin de favoriser et améliorer l'accès aux activités sociaux-culturelles.

### **Territoire concerné :**

Commune de Ste Anne sur Gervonde

Ecole communale André FRENOD

71 montée d'Estrablin

38440 Sainte Anne sur Gervonde

---

<sup>1</sup> Voir Commissions municipales annexe 7

**Directrice de l'école** : Mme Afonso Pascale

**Public concerné**

**Nombre d'enfants potentiellement concernés** : 89

**Niveau maternelle (entre 3 et 5 ans)** : 28

**Niveau élémentaire** : 61

**Atouts de la commune** :

**Dans l'école** : préau, cour, terrain de foot, 3 classes, salle d'arts visuels avec pupitre de peinture et point d'eau, 23 ordinateurs portables, salle de motricité

**Dans la commune** :

Salle des fêtes

Bibliothèque municipale

Matériel de sport

Jardin municipal

Terrain de tennis

Terrain de foot

Fermes d'animaux

**2) Valeurs et objectifs du projet d'école**

**PARCOURS EDUCATIFS (ARTISTIQUE ET CULTUREL, CITOYEN, EDUCATIF DE SANTE)**

- Eduquer à la citoyenneté
- Sensibiliser à la prévention des risques
- Découvrir à travers des activités, sorties..., l'éducation Artistique et Culturel

**VIE SCOLAIRE (RELATION AVEC LES FAMILLES, COMMUNICATION, PARTENARIATS, ...)**

- Prise en compte de la coéducation
- Amélioration du partenariat

**3) Valeurs et objectifs du PEDT**

## CONTRIBUER A L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

- **Mise en place d'un cadre d'accueil structurant et sécurisant pour l'enfant.**

Les enfants sont accueillis dans les locaux de la garderie mutualisés avec le restaurant scolaire. Chaque accueil dispose de locaux spécialement aménagés avec du mobilier et des équipements adaptés.

La sécurité des locaux est assurée au quotidien par le personnel technique municipal en raison de la spécificité du public scolaire.

- **En respectant le rythme de l'enfant**

L'équipe d'animation est à l'écoute des besoins de l'enfant et de son rythme de vie.

L'organisation spatiale du lieu d'accueil est conçue en espaces distincts pour les activités et la détente.

L'enfant doit pouvoir choisir son niveau d'investissement personnel, jouer, créer ou se reposer.

Dans le cadre des journées d'accueil, les temps d'activités sont entrecoupés de temps calmes ou temps de jeux libres.

- **En proposant une offre de loisirs diversifiée**

Par la proposition de la diversité des activités, l'enfant mobilise ses connaissances et ses compétences. La démarche ludique facilite les possibilités d'expression et place l'enfant dans une situation d'estime de soi. La découverte de nouvelles propositions sur les champs culturels et sportifs l'incite à être disponible et ouvert.

- **En favorisant la coéducation**

Le lien avec les familles est primordial afin d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

Prendre en compte la spécificité de chaque famille est essentiel. Lors des temps d'accueil, l'équipe d'animation restera disponible pour échanger avec les familles.

- **L'autonomie**

Permettre à chacun de faire des choix, laisser l'enfant être acteur de ses loisirs, laisser place à son imagination à travers des espaces jeux. Favoriser sa responsabilité en lui donnant la possibilité d'agir seul en participant à la vie collective.

- **Le partage**

Favoriser l'entraide et la solidarité au sein du groupe. Permettre la découverte d'autres cultures.

Favoriser la cohésion sociale à travers les échanges lors des temps d'animation et des moments de la vie quotidienne.

## DEVELOPPER LA SOCIALISATION DE L'ENFANT

- **En développant la citoyenneté de chacun**

Le vivre ensemble et le respect d'autrui. Les notions de vivre ensemble sont abordées à travers des actions de solidarité. Les actions de sensibilisation à la vie citoyenne seront encouragées.

L'enfant apprendra à exprimer son point de vue, utiliser des moyens de communication. Le personnel d'animation valorisera les actions collectives. Des activités ludiques et éducatives développant la curiosité, la créativité et l'inventivité et axées sur l'écoute, le respect des autres, l'apprentissage des différences seront proposées.

Un conseil municipal enfant sera mis en place.

## **FACILITE L'ARTICULATION ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE DES PARENTS**

- **Par le développement d'une offre cohérente**

L'organisation de la vie familiale et professionnelle est facilitée par la mise en place d'accueil périscolaire matin, midi et soir, complétée par un accueil le mercredi en journée.

- **Par la facilitation de l'accès au service**

La fréquentation aux services périscolaires est soumise à une démarche d'inscription annualisée au moyen d'un dossier, ouvrant les droits d'accès à tous les services périscolaires de la commune : accueil périscolaire les jours scolaires, accueil de loisirs les mercredis.

Un document unique consigne toutes les informations utiles à la présence des enfants pour tous les services.

La fréquentation à tous les services périscolaires est ouverte sur réservation préalable.

Les inscriptions sont réalisées sur le portail famille via internet.

- **Par la mise en place d'une politique tarifaire adaptée**

La tarification repose sur un barème de tarifs fixés de manière progressive en fonction de définition du quotient familial.

- **Par l'inclusion des enfants à besoins particuliers**

Le service est ouvert aux enfants porteurs de handicap ou de pathologies particulières nécessitant soin et attention.

Les données sont actualisées régulièrement par le service périscolaire en fonction des informations apportées par les familles pour assurer la meilleure prise en compte possible des particularités de l'enfant et permettre son inclusion au sein de toutes les structures périscolaires.

### **Vivre ensemble :**

« Apprendre le vivre ensemble » correspond au projet éducatif de territoire que souhaite mettre en place la commune et les intervenants lors des activités périscolaire et extrascolaire. Pour cela la commune souhaite proposer : des activités ludiques et éducatives développant la curiosité, la créativité et l'inventivité (épanouissement personnel) ; mais aussi des activités axées sur l'écoute, le respect des autres, l'apprentissage des différences (le « vivre ensemble »).

Le projet pédagogique s'oriente donc vers ouverture sportive, culturelle et artistique de qualité en cherchant toutefois à respecter le rythme de l'enfant sur la semaine.

### **Les activités proposées :**

- Jeu de cour
- Jeu de société
- Ateliers de constructions (légo, kapla...)

- Lecture
- Dessins
- Arts visuels (Peinture, collage, art récup... )
- Bibliothèque
- Lecture offerte (kamishibai, contes...)
- Activités manuelles
- Atelier éveil musical
- Ateliers de constructions
- Eveil corporel
- Kapla, légo, clipo.....
- Chorégraphies ludiques, rondes,
- Activités sportives

L'accueil de loisirs permet de proposer un espace de liberté pour ceux qui « souhaitent ne rien faire » pour des raisons de fatigues physiques, intellectuelles, émotionnelles. Les enfants qui ne souhaitent pas participer à l'activité proposée, ou qui souhaitent « ne plus faire » pourront choisir une autre activité, toujours sous la responsabilité de l'animateur. Ceci permet une alternance entre les activités : toucher, sentir, manipuler, bouger, jouer, parler, s'exprimer mais aussi se reposer, s'isoler.

- Lire un livre
- Faire des dessins
- Ne rien faire...

Des coins aménagés sont mis en place. L'enfant peut choisir librement son espace

#### 4) Objectifs et orientations pédagogique de la directrice et de l'équipe d'animation

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Les moyens et organisation de ces actions	EVALUATIONS
Accompagner à la créativité et à l'imaginaire	Découvrir de nouvelles techniques artistiques	Animer la vie quotidienne de façon ludique	Quels moyens ont été mis place pour égayer la journée des enfants ?
		Proposer des activités manuelles et artistiques	Les enfants étaient-ils investis dans les activités proposées ?
			Ont-ils été libres dans le choix de leurs productions ?
Favoriser un accueil de qualité pour les familles	Développer un accueil individualisé	Mettre en place des temps de convivialité avec les familles	Les parents ont-ils participés à ces moments partagés ?
Impliquer les familles à la vie de l'ACM		Prendre en compte leurs idées et leur savoir-faire	Par quel moyen sont-ils sollicités ?
		Informers les parents sur les différents temps proposés	Quel outil a été mis en place pour informer les parents des différents temps ?
Permettre l'échange culturel et la mixité sociale	Sensibiliser à la diversité culturelle	Faire appel à des intervenants extérieurs	Quelles actions ont été mises en place pour permettre ses moments d'échange ?
Favoriser une dynamique partenariale autour d'un projet		Mettre en place des rencontres avec d'autres personnes (découverte du patrimoine local) ...	Quel moyen a été mis en place pour permettre ses rencontres ?
Construire un vivre ensemble respectueux de chacun	Développer le sens du partage et de l'entraide	Faire découvrir des jeux sportifs et activités de coopérations	Quelles activités ont-été mises en place pour permettre cette cohésion ?
	Permettre à chaque enfant de trouver sa place dans un groupe	Élaborer des règles de vie communes avec les enfants	Comment ont été établi ses règles de vie et ont-elles fonctionnées ?
		- Proposer des activités adaptées à tous	Les activités étaient-elles adaptées à chacun ?
		- favoriser les jeux d'expressions, jeux de rôles et jeux de connaissances	Les enfants ont-ils tous participés ?
Rendre les enfants autonomes et responsables au quotidien	Rendre les enfants acteurs de ses loisirs	Impliquer l'enfant dans les tâches de la vie quotidienne	Les taches ont-t 'elles été réparties équitablement ? Les enfants ont-ils eu le choix ?
		- Proposer des temps libres et des temps à définir avec les enfants	A quelle fréquence ont été proposés ses différents temps ? Les enfants étaient-ils satisfaits ?

## 5) Notre projet en lien avec les partenariats

Notre projet est de construire du lien social, de développer le sens du partage et de découvrir et échanger autour d'activités destinés aux enfants. Pour cela nous souhaitons développer un partenariat avec différents acteurs (parents, associations, ados, intervenants extérieurs...) ainsi que favoriser les liens intergénérationnels.

### Rappel :

Taux d'encadrement (Décret 2013-707 du 2 août 2013):

<b>Avec PEDT validé en préfecture</b>	<b>Sans PEDT</b>
- 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans	- 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans	- 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans

### Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, etc) :

Favoriser l'épanouissement de l'enfant.

Apprendre à se confronter à la différence, surmonter ses appréhensions.

Établir des rapports privilégiés (avec les adultes) différents de ceux établis lors du temps scolaire

Permettre la poursuite de la socialisation de l'enfant

Continuité entre projet d'école, le projet éducatif de territoire et le projet pédagogique

- « Construire et organiser le parcours culturel des élèves » : ouverture culturelle et artistique dans différentes activités périscolaire
- « Améliorer les compétences dans le domaine du vocabulaire » :
- « Améliorer les compétences dans le domaine de la compréhension »

En effet, les diverses activités proposées pendant le temps périscolaire et le temps extrascolaire (musique, danse, bibliothèque, peinture, jeux de société, activités arts visuels, espace jeux libre...) permettent la continuité pour l'acquisition de vocabulaire ainsi qu'une meilleure compréhension.

## 6) Le rythme de la journée en périscolaire

De 7h00 à 8h15	Accueil du matin dans l'espace périscolaire (arrivée échelonnée des enfants et des animateurs), jeux libres puis proposition d'un jeu par les animateurs pour ceux qui le souhaitent.  1 fois par semaine, 1 jeu proposé par les enfants tiré dans la boîte à idée.
De 11h45 à 12h45	1er service de la cantine avec les enfants de PS, MS, GS et CP.  Les enfants de CE1, CE2, CM1 et CM2 sont en temps libre/temps calme dans la cour de l'école ou à l'intérieur selon le temps.
De 12h45 à 13h45	2ème service de la cantine avec les enfants de CE1, CE2, CM1 et CM2.  Les enfants de PS, MS, GS et CP sont en temps libre/ temps calme dans la cour de l'école ou à l'intérieur selon le temps.
DE 16h15 à 17h30	Activités ou jeux proposés par les animateurs pour ceux qui le souhaitent ou intervenants.  1 fois par semaine, 1 jeu proposé par les enfants tiré dans la boîte à idée.  Accueil du soir dans la cour d'école ou dans la salle de motricité ou l'espace périscolaire selon le temps et le nombre d'enfants. (Départ échelonné des enfants et des animateurs.)
De 17h30 à 18h30	Temps libre

## 7) L'équipe périscolaire

**Directrice : Nadia Ouadda titulaire BAFA et stagiaire BPJEPS loisirs tous publics**

### Animateurs :

**Alyssia Abel : titulaire du BAFA, CQP animation et BPJEPS activités pour tous**

**Ghislaine Moyne : titulaire CAP PETITE ENFANCE**

**Valentin Landas : titulaire du BAFA**

**Christine le Saux : animation temps méridien**

**Cécile Gravalon : personnel de service**

**Mylène Duchêne : renfort animation titulaire du BAFA**

**Audrey Budillon : renfort animation titulaire du BAFA et stagiaire BAFA**

**Magali Brunaz : renfort temps méridien**

**1 apprenti(e) CAP AEPE**

## **8) L'accueil du mercredi**

Les enfants sont accueillis à la maison de l'enfance 6 impasse notre dame 38440 Chatonnay

### **A proximité :**

- Grande forêt
- Terrain de foot
- Terrain de basket
- City stade
- Bibliothèque municipale

**La capacité est de 80 enfants de 3 à 12 ans, les enfants sont répartis en plusieurs groupes, les 3-5 ans, les 6-7 ans et 8/10 ans. Le passage d'une tranche d'âge s'effectuera après discussion avec l'enfant et l'équipe d'animation, la direction et les parents.**

### **Les horaires**

Les enfants sont accueillis jusqu'à 9h le matin et peuvent être récupérés à partir de 17h le soir. Ils peuvent être inscrits à la journée complète ou à la demi-journée (matin ou après-midi avec ou sans repas).

**Possibilité de journée obligatoire pour une sortie ou un intervenant à la journée.**

**Péri loisirs matin : 7h30 à 8h, avec inscription préalable avec un surcoût d'un euro.**

**Matin : 8h à 11h45, l'enfant pourra être récupéré de 11h45 à 12h.**

**Matin + repas : 8h à 13h30, l'enfant pourra être récupéré de 13h30 à 13h45.**

**Repas+ après-midi : 11h30 à 18h, l'enfant pourra être récupéré de 11h30 à 11h45**

**Après-midi : 13h30 à 18h, l'enfant pourra être récupéré de 13h30 à 13h45**

**Péri loisirs après-midi : 18h à 18h30, avec inscription préalable avec un surcoût d'un euro.**

## 9) L'équipe accueil du mercredi

Directrice : Nadia Ouadda titulaire du BAFD et stagiaire BPJEPS loisirs tous publics

### Animateurs :

Valentin Landas : titulaire du BAFA

Cécile Ganjean : titulaire du CAP petite enfance

Mylène Duchêne : titulaire du BAFA

Magali Brunaz : animatrice

Cécile Gravallon : personnel de service

1 apprenti(e) CAP AEPE

## 10) Le rythme de la journée du mercredi

De 8h à 9h	Accueil du matin (arrivée échelonnée des animateurs et des enfants)
De 9h à 9h30	Mise en route
De 9h30 à 11h30	Activités
De 11h30 à 12h	Temps libre
De 12h à 13h	Repas
De 13h à 14h30	Temps calme ou sieste (rotation des pauses des animateurs)
De 14h30 à 16h15	Activités
De 16h15 à 17h	Goûter bilan de la journée
De 17h à 18h	Accueil du soir et temps libre (départ échelonné des animateurs et des enfants)

## **11) Rôle du directeur**

Il est garant du projet pédagogique et de fonctionnement en lien avec le projet d'école et le projet éducatif

- Assure la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Participe à l'accueil, à la communauté et au développement des relations entre les différents acteurs (famille, enfants, intervenants...)
- Assure les fonctions de coordination, d'organisation, de gestion, d'évaluation
- Responsable de son équipe (direction, animation, personnel de service)
- Accompagne les stagiaires BAFA en formation (6 jours de validation en milieu scolaire)

## **12) Rôle de l'animateur**

Il doit participer à la mise en œuvre du projet pédagogique par des actions éducatives auprès des enfants

- Assure la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Participe à l'accueil, à la communauté et développement des relations entre les différents acteurs (famille, enfants...)
- Adapte les activités en fonction de l'effectif et de l'âge de l'enfant
- Ne jamais laisser un enfant sans surveillance
- Respecter les horaires
- Ne pas consommer d'alcool, de tabac et de stupéfiants sur les lieux de travail
- Limiter l'utilisation du portable au temps de pause et aux urgences

### 13) Les différents moments de la journée

#### L'ACCUEIL



L'accueil est un moment de transition avec les parents. L'équipe doit être particulièrement vigilante à l'accueil des enfants de moins de 6 ans (plus particulièrement pour l'accueil du matin). Ils doivent aider à la séparation. C'est un temps qui permet d'échanger avec les parents et noter toutes les informations importantes sur un cahier de transmission.

#### LA MISE EN ROUTE



Les enfants sont regroupés et pris en charge par les animateurs/intervenants pour démarrer une activité.

## LES ACTIVITÉS



L'animateur doit faire un planning d'animation en cohérence avec le projet pédagogique.

Il doit savoir animer et mener une activité du début jusqu'à la fin. Il doit savoir aménager son espace, veiller à la sécurité de l'enfant et au bon déroulement de l'activité.

Les activités peuvent être sous forme :

- manuelles, artistiques et créatives pour permettre aux enfants d'exprimer leur imagination et de créer une réalisation personnelle.
- sportives pour permettre de créer des relations de coopération entre les enfants
- pédagogiques lors d'intervention ou de sorties extérieures pour amener l'enfant à la découverte

## TEMPS LIBRE



Ce temps permet à l'enfant de jouer librement et laisser place à son imagination. L'animateur sort quelques jeux que les enfants peuvent utiliser. L'animateur est particulièrement vigilant.

## LE REPAS



Le temps de repas est un moment de calme et de convivialité. Ce temps permet d'échanger et de se détendre. Les enfants sont donc tenus de se conformer aux règles élémentaires de la discipline et de la vie en collectivité. (Voir règlement)

**Le repas se déroule en 2 services pour l'accueil périscolaire :**

Le 1<sup>er</sup> service de 11h45 à 12h45 pour les PS, MS, GS et CP.

Le 2<sup>ème</sup> service de 12h45 à 13h45 pour les CE1, CE2, CM1 et CM2.

**En 1 seul service pour l'accueil du mercredi de 12h00 à 13h00**

Les plats sont posés sur les tables et les enfants se servent la quantité désirée. Pour les plus petits le personnel se charge de servir les enfants et les aide à couper leur viande etc.... Après chaque plat, un deuxième service est proposé pour les enfants qui souhaitent se resservir. Les enfants doivent goûter à tous les plats et ne sont pas forcés de finir leur assiette.

## TEMPS CALME



C'est un moment de détente et de calme. Des jeux sont mis à disposition (jeux de société, coloriages, lecture...), si le temps se fait à l'intérieur, s'il se fait à l'extérieur les animateurs proposent des jeux calmes.

## LES JEUX EXTERIEURS



Des jeux extérieurs si le temps le permet sont proposés pour les activités de l'après-midi (jeux de motricité, jeux sportifs, jeux musicaux, grands jeux...)

## LE GOÛTER



Dans la mesure du possible il est pris à l'extérieur, tous ensemble, c'est un moment où tous les groupes peuvent échanger.

## LE BILAN



Les animateurs font le bilan avec les enfants de façon ludique à chaque fin de période lors du temps périscolaire et chaque soir lors de l'accueil du mercredi. C'est un temps d'échanges et de partages qui permet d'évaluer les activités proposées durant la période et d'apporter des améliorations. Pour les enfants qui ne souhaitent pas s'exprimer peuvent aussi le faire sous forme de dessins.

## LE DÉPART



Départ échelonné des enfants et des animateurs. C'est un temps d'échanges avec la famille de l'enfant, tous les détails importants qui sont inscrits dans le cahier de transmission sont communiqués aux parents.

### **14) Bilans et évaluations**

Chaque mois une réunion a lieu avec la directrice, l'équipe d'animation et la responsable de la commission scolaire afin d'évaluer les objectifs du projet pédagogique et les moyens mis en place ainsi que la préparation des temps forts (intervenants, grands jeux...). Chaque animateur peut s'exprimer sur son ressenti.

Pour les stagiaires BAFA des bilans d'évaluations sont faits en milieu et en fin de stage afin de faire le point sur sa validation.

Sur demande du stagiaire ou de l'animateur, la directrice peut prendre d'autres moments pour répondre aux éventuelles questions.

### **15) Les réunions**

Les réunions de préparation sont obligatoires et payées :

- \* pour apprendre à se connaître
- \* pour s'approprier le projet pédagogique
- \* pour préparer en équipe les projets d'animation
- \* mettre en place (aménagement des espaces, décorations etc....)
- \* faire un bilan sur la période et apporter des améliorations si besoin.

Une réunion aura lieu 1 fois voir 2 fois si besoin par période, les dates seront définies à l'avance.

## 16) L'aménagement de l'espace

Des coins aménagés sont mis en place. L'enfant peut choisir librement son espace.

On peut y retrouver :

- Les jeux de constructions (légos, kaplas...)
- Les jeux d'imitations (poupée, marchande...)
- Les jeux de société (pour petits et grands)
- le coin lecture pour éveiller la curiosité et profiter d'un moment de détente
- l'espace création (coloriages, crayons, feutres...)

## 17) Numéros utiles et numéros d'urgences

N° de l'école : 04-74-58-33-20

N° du périscolaire : 06-74-03-90-11

Mail périscolaire : periscolaire@steannemairie.fr



## **18) Les sorties**

Lors des sorties :

- Rappeler les règles de sécurité aux enfants
- Les enfants doivent rester groupés et être facilement repérables (badges avec le nom de l'école et numéro de téléphone, dossards...)
- Être très vigilant et compter régulièrement les enfants

Consignes pour chaque sortie hors de l'accueil périscolaire.

Pique-nique, balade, ...

ETRE DEUX MINIMUM

AVOIR REPERE L'ITINERAIRE, si possible

AVOIR : un téléphone, une pharmacie, les dossiers des enfants, de l'eau

RESPECTER la réglementation des déplacements à pied (cf fiches déplacement à pied)

PREVENIR EN CAS DE RETARD

**En cas d'accident grave ou si vous avez un doute, vous devez :**

**Prévenir les secours en composant le :**

**112** : depuis un portable (même si le téléphone ne capte pas, le 112 est toujours possible)

**17** : gendarmes, police

**Donner un message d'alerte :**

- Se présenter
- Dire où vous êtes
- Ce qui arrive, décrire les symptômes
- Ce que vous avez fait
- Donner : numéro de téléphone, nature du problème, risque éventuels, localisation, nombre de victime, état de gravité, mesure prise et geste effectué

**18** : pompiers, en cas d'incendie, d'accident, de malaise,...

**15** : SAMU pour avis médical (après un choc, un coup...)

**Mettre le reste du groupe en sécurité**

**Prévenir le responsable de la structure**

## 19) **ANNEXE 1**

### Transports et déplacements

#### À pied

Lors d'un déplacement à pied avec des mineurs, **il est impératif de respecter le taux d'encadrement exigé** dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). En aucun cas, **il ne devra être inférieur à 2 animateurs - 1 devant et 1 derrière - et cela, même à faible effectif.**

Toute sortie doit au préalable faire l'objet d'un **repérage d'itinéraire** qui sera ensuite transmis au directeur périscolaire. Il est fortement recommandé de **s'équiper d'accessoires de sécurité** (brassards, gilets, etc.).

**Lorsqu'une chaussée est bordée d'emplacements réservés aux piétons (trottoirs, accotements), les piétons sont tenus de les utiliser.** Lorsqu'il ne leur est pas possible d'utiliser les emplacements qui leur sont réservés ou en l'absence de ceux-ci, les piétons peuvent emprunter les autres parties de la route en prenant les précautions nécessaires.

#### En car / en bus

Lors d'un déplacement en car ou en bus avec des mineurs, **il est impératif de respecter le taux d'encadrement exigé dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).** Le chauffeur n'est – en aucun cas – pris en compte dans ce taux d'encadrement.

L'organisateur – ou bien le directeur – est tenu de **désigner un chef de convoi, d'établir une liste nominative des passagers** et de **placer un animateur à proximité de chaque porte et issue de secours.** En cas de voyage de nuit, une veille permanente doit être assurée par au moins un des accompagnateurs.

**Avant chaque trajet, les animateurs doivent impérativement rappeler les consignes de sécurité et veiller à ce que les enfants soient correctement assis** (l'utilisation de strapontins est interdite) et **portent leur ceinture de sécurité** (si le car en est équipé).

- Une plaque mentionnant le transport d'enfants doit être en place sur la vitre arrière et avant du car.
- Lors de la montée et de la descente des enfants, le signal de détresse doit être utilisé.
- Compter les enfants à la montée et à la descente du car.
- Une personne « chef de convoi » est désignée :
- Il détient le listing des présences : il enregistrera la présence des enfants le matin et le soir à la montée
- Il a sur lui, les problèmes de santé, les allergies, les personnes autorisées à venir chercher l'enfant
- Il doit inscrire les modifications exceptionnelles de personnes autorisées à venir chercher l'enfant.
- Les animateurs et les enfants sont assis. Les animateurs sont assis si possible près des issues de secours.

Avant le trajet, les animateurs sont acteurs, en plaçant ceux qui ont le mal du transport devant, en expliquant toutes les consignes de sécurité pour le bon déroulement du voyage :

- Être assis sur son siège face à la route,
- Mettre la ceinture (animateurs compris)
- Ne pas jouer avec les cale-pieds, les accoudoirs et les repose têtes,
- Les rideaux sont mis en cas de soleil ; pour cela les enfants demandent aux animateurs de les mettre en place.

## 20) ANNEXE 2

### L'évacuation des locaux

- Chaque animateur évacue le groupe d'enfants dont il a la charge dans le cadre de son activité.
- L'animateur compte les enfants qui sortent avec lui et se rend sur le point de rassemblement qui se trouve devant l'église si le groupe se trouve dans la salle des fêtes et sous le préau si le groupe se trouve dans l'école, pour l'accueil du mercredi le point de rassemblement se trouve dans la cour côté grand portail.
- L'animateur avec son groupe doit emprunter la sortie de secours la plus proche pour rejoindre le point de rassemblement.
- Arrivée au point de rassemblement les animateurs recomptent les enfants et notent nominativement les présents (nom et prénom).

Pendant ce temps : La directrice ou la personne déléguée

- récupère la liste des enfants et un téléphone (appel des secours si nécessaire)
- rejoint le groupe et fait le point sur les groupes éventuellement incomplets
- totalise le nombre d'enfants

A l'arrivée des pompiers, la directrice reste avec eux, informe de la situation (nb d'enfants OK ou pas, infos sur les locaux...).

Durant l'intervention des pompiers, chacun reste à sa place.

**Une fois les pompiers sur place, ce sont eux qui donnent les ordres.**

Lors de la réalisation des exercices (au cours des 48 heures après l'ouverture du site), il est impérativement demandé à l'équipe de « jouer le jeu » et de prendre les choses au sérieux. Cette procédure d'évacuation des locaux est expliquée aux enfants lors de la première journée.